

Compte rendu du Conseil d'unité du 3 juillet 2018

Présents : Cécile Abauzit, Henrique Afonso, Hugues Baudot, Célia Casset, Fanchon Divol, Cécile Fizames, Isabelle Gaillard, Alain Gojon, Ester Izquierdo-Alegre, Philippe Nacry, Perrine Rudinger, Sandrine Ruffel, Jérémy Vilette

Excusés : Martin Boeglin, Pierre Berthomieu, Sandrine Chay, Stéphane Mari, Laurence Marquès, Antoine Martin, Christophe Maurel, Anne-Aliénor Very

CR : Fanchon Divol & Cécile Fizames

Cette réunion s'est faite à la demande de plusieurs membres du conseil d'unité suite à la décision des tutelles CNRS et INRA de ne pas valider la candidature de Benoit Lacombe à la direction de l'unité.

Benoît a été invité à participer à cette réunion, mais n'a pas pu être présent parce qu'en mission à l'étranger,

En conséquence, Christophe Maurel (autre candidat à la DU) et Stéphane Mari (candidat à la DUA) ont décidé de ne pas être présents également, pour garantir la neutralité des débats.

Questions ingénieurs

- les ingénieurs demandent à Alain Gojon plus d'information sur les conditions dans lesquelles les tutelles sont intervenues (sont-elles venues à la demande de quelqu'un ?; pourquoi ce timing ?) et quel était le rôle de l'Université et de SupAgro dans cette intervention. Etaient-elles au courant ? Quel est leur avis actuellement ?
- les ingénieurs souhaiteraient communiquer aux tutelles leur incompréhension face à cette intervention à ce moment-là. Ils ont conscience que le vote de l'assemblée générale du labo est consultatif et auraient compris que les tutelles, à la fin du processus, choisissent Christophe. Cette intervention va à l'encontre de la procédure mise en place par le labo (et qui est conforme à la procédure CNRS) et est négative sur tous les points.
- les ingénieurs souhaitent le maintien de la procédure mise en place par le labo pour l'élection du futur DU.

Questions techniciens

- les techniciens souhaitent des explications et un retour des tutelles plus clairs et plus argumentés ; Pourquoi intervenir maintenant ? La chronologie de cette intervention est une surprise et a été mal perçue.
- l'ensemble des techniciens souhaite une poursuite de la procédure.

Questions chercheurs

- quid de la procédure à suivre puisqu'il ne reste qu'un seul candidat ? La proposition est de continuer la procédure jusqu'au vote pour 2 raisons : connaître de manière approfondie le programme du futur DU, et grâce aux votes des agents, donner au candidat une image de l'adhésion ou pas de l'ensemble du personnel à son projet.

Alain nous informe que la réunion avec les tutelles CNRS et INRA résulte d'une demande des candidats. Benoît a contacté l'INRA et Christophe l'INRA et le CNRS pour les informer de leur candidature et solliciter une rencontre. Alain avait informé les tutelles de ces deux candidatures potentielles en mars, mais Il n'a pas été associé aux demandes de Benoît et Christophe, et n'en a pas été informé, ce qui n'est pas anormal puisqu'il n'y a aucune obligation que le DU actuel participe aux échanges entre les candidats à la DU et les tutelles. Alain a reçu un message de Peter Rogowsky l'informant de la possibilité d'organiser une réunion avec Carole Caranta, Catherine Rechenmann et Peter Rogowsky le 22 juin matin. C. Caranta, C. Rechenmann & P. Rogowsky ont vu successivement Benoît, Christophe et Alain le matin.

Pour ce qui a été de la rencontre avec Alain :

Alain a été interrogé sur la fin de son mandat qui devait initialement s'achever fin 2019, et il lui a été demandé d'aller jusqu'à fin 2020, ce qu'il ne souhaite pas. Toutefois Alain s'est engagé à ce qu'il n'y ait pas de vacance de la direction, ce qui signifie concrètement qu'il accepterait de rester DU en 2020 si c'était vraiment nécessaire.

C. Rechenmann & P. Rogowsky sont restés l'après-midi (C. Caranta était en réunion) pour voir les candidats à la direction adjointe (Catherine Curie, Christian Dubos et Stéphane Mari), et suite à la discussion du matin avec Benoît et Christophe, ont demandé d'ajouter à l'ordre du jour une courte session de restitution en fin d'après-midi. C'est au cours de cette restitution que ces représentants des tutelles CNRS et INRA ont fait part de leur position quant à la candidature de Benoît.

Sandrine Ruffel signale que Benoît ne pensait pas passer un « grand oral » et que son projet étant en phase d'élaboration, il ne pouvait présenter un projet finalisé.

Il semble à Alain que les tutelles ne pensaient pas prendre une décision ce jour-là aussi radicale sur la candidature de Benoît, mais que cette décision a été prise après avoir vu les deux candidats.

Question : Les 4 tutelles ont été informées de la procédure mise en place par BPMP dès le départ. Pourquoi ont-elles réagit si tard ?

Dans le planning mis en place par BPMP, les candidatures étant possibles jusqu'au 15 mai, leur venue le 22 juin ne semble pas trop tardive. Toutefois le conseil d'unité pense que pour la prochaine élection avant que l'ensemble des agents connaissent les candidats, il serait plus judicieux que ces derniers aient reçu l'aval des tutelles pour faire en sorte que cette situation ne se reproduise pas, car elle est dommageable pour l'ensemble du processus et des candidats.

Alain nous informe qu'à sa connaissance, l'UM et SupAgro n'étaient pas informées de la

venue du CNRS et de l'INRA à BPMP. Ils en ont été informés après-coup. SupAgro prend acte. L'UM n'a pas encore réagi.

Le conseil d'unité décide de **continuer la procédure** mise en place en [février 2018](#). Alain nous informe que sur la quarantaine d'unités du département BAP, et la vingtaine relevant de la Biologie Végétale Intégrative de l'INSB, seule BPMP procède à un vote de son AG pour désigner la personne qu'elle propose comme futur DU (les autres unités se contentent du vote du conseil d'unité, quand ce conseil est consulté). Alain et le conseil d'unité sont convaincus que notre mode de scrutin en AG est à maintenir.

Il est évoqué la possibilité d'ouvrir maintenant sur l'extérieur les candidatures à la DU. Alain signale que cette option a été rejetée en février. Le conseil d'unité a en effet validé la procédure ouverte en interne uniquement (voir compte-rendu de la réunion du Conseil d'unité du 15 février 2018).

La signification des votes a été discutée.

Il va falloir définir à la prochaine réunion (7 septembre) la question qui sera posée
exemple : Etes-vous favorable à ce que Christophe Maurel devienne DU de BPMP ?

Si on a 2 cases à cocher : oui / non

si on fait autre chose que cocher une des 2 cases : vote nul.

si on met une feuille blanche : vote blanc = le scrutin m'intéresse, mais je ne veux pas répondre à cette question / le choix proposé ne me convient pas.

si on ne vote pas : abstention = le scrutin ne m'intéresse pas.

On pourrait prévoir 3 cases : oui / non / vote blanc.

Il va falloir définir qui s'occupe des urnes, qui fait partie de la commission électorale.

Le procès-verbal sera signé par les membres de la commission électorale et comportera les informations suivantes par collège (ITA, chercheurs, non permanents) :

nombre d'inscrits, nombre de votants, nombre de oui, nombre de non, nombre de vote blanc, nombre de vote nul.

Le procès-verbal sera transmis aux tutelles qui nommeront le futur DU de BPMP.

Il est possible que le vote soit repoussé (initialement prévu le 14 septembre) puisque qu'on ne peut pas réserver d'amphi pour l'Assemblée Générale (AG) en ce moment, la totalité des amphi étant réservé par SupAgro pour la rentrée scolaire (*Ajout postérieur à la réunion du conseil : l'AG est programmée pour le 6 septembre, et le scrutin est donc maintenu au 14 septembre*).

Le calendrier pour le renouvellement de notre DU est le suivant :

- choix du futur DU au plus tard fin 2019 pour qu'il ait le temps d'élaborer le projet pour l'HCERES ([Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur](#))
- début juillet 2019 : le dossier pour l'HCERES doit être transmis à l'UM
- fin 2019 / début 2020 : passage du comité HCERES à BPMP

Autres informations :

L'ATIP d'Alexis de Angeli est a priori acceptée, mais BPMP doit encore être validé comme

laboratoire d'accueil. Alexis arrivera probablement fin décembre 2018.

La prochaine réunion du conseil d'unité du 7 septembre devra :

- préciser la procédure du vote (quelle question est posée, structure du bulletin de vote, composition de la commission électorale)
- décider du niveau des responsabilités (DU ou chef d'équipe) pour la formulation de l'avis sur des demandes de télétravail; et définir les spécificités de notre unité sur le télétravail comme les jours ou périodes exclues du dispositif (lundi et vendredi ?, jour des réunions d'équipe ?, de la retraite scientifique ?, ...). Pour l'instant, seuls sont concernés les agents INRA (mise en place du télétravail fin septembre 2018), mais les agents CNRS le seront à la fin de l'année.

La réunion se termine avec une discussion autour de la mise en place d'un système de « pointeuse » informatique pour les agents INRA (future application de « gestion du temps »), le processus reste flou, mais il faut aussi s'attendre à sa mise en place.